

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
6 MARS 2025

DATE de PUBLICATION  
14 MARS 2025

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 38  
Présents : 25  
Votants : 33

L'an deux mille vingt-cinq,

le 11 mars à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Corail du Complexe Joseph Deux à Péaule en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Patrick BEILLON - Jean-François BREGER, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Josiane HERVOCHE, - MM. Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, Mme Mireille LUCAS, - MM. Alain MOREAU, - Noël PAUL, - Mme Odile PROVOST, - MM. Bertrand ROBERDEL, - Eric ROZE, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : M. André ALLIO, - Mme Laurence BAUDAIS, - M. Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, M. Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Muriel CLERY, - Béatrice DENIGOT, - M. Guillaume FREDET, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Muriel MALNOE, - Jocelyne PHILIPPE, - Régine ROSSET.

**M. André ALLIO donne pouvoir à M. Michel CRIAUD**

**Mme Laurence BAUDAIS donne pouvoir à Mme Christine LE CADRE**

**Mme Anne-Cécile BLANCHARD donne pouvoir à M. Patrick BEILLON**

**Mme Muriel CLERY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE**

**Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à Mme Josiane HERVOCHE**

**Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL**

**Mme Muriel MALNOE donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE**

**Mme Jocelyne PHILIPPE donne pouvoir à M. Eric ROZE**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Odile PROVOST a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°38-2025 - MOBILITE - CREATION D'UN GROUPEMENT POUR LE RECRUTEMENT D'UNE ASSISTANCE A  
MAITRISE D'OUVRAGE SUR LES AIRES DE SERVICES VELOS**

M. Samuel FERET, Vice-président en charge de la transition écologique, rappelle qu'Arc Sud Bretagne fait partie de la destination Bretagne sud Golfe du Morbihan (BSGM), qui regroupe 7 EPCI. Golfe du Morbihan – Vannes agglomération (GMVa) et Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA) sont les deux structures qui animent et coordonnent les actions de la Destination.

GMVa, en tant que structure facilitatrice sur les sujets liés à l'itinérance touristique portera l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la mise en œuvre d'aires de services sur les itinéraires vélo et randonnée d'intérêt régional de la Destination BSGM.

A ce titre, un groupement de commandes est constitué. Il sera régi par la convention jointe en annexe regroupant 7 EPCI suivants :

- Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA)
- Arc Sud Bretagne (ASB)
- Lorient Agglomération (LA)

- Questembert communauté (QC)
- Communauté de communes de Belle-ile-en-Mer (CCBI)
- Blavet Bellevue Océan Communauté (BBOC)
- Golfe du Morbihan – Vannes agglomération (GMVa)

Le coordonnateur du groupement sera GMVa : à ce titre, elle assurera l'ensemble de la consultation jusqu'à la notification du marché.

Le montant estimatif de l'étude est de 100 000 €. Le financement sera réparti entre les 7 EPCI, l'Etat (ADEME), finançant l'étude à hauteur de 30 % soit 30 000 € et la Région Bretagne à hauteur de 50 % soit 50 000 €. Les 7 EPCI se répartiront le reste à charge à hauteur de 20 % proportionnellement au nombre d'habitants (population DGF) sur leur territoire respectif soit 1 000 € à la charge d'Arc Sud Bretagne.

L'autofinancement est réparti entre les EPCI comme suit :

EPCI	Nombre d'habitants	%	Participation EPCI (HT)
Lorient Agglomération	206 000	38	7 600 €
Golfe du Morbihan – Vannes agglomération	170 000	32	6 400 €
Auray Quiberon Terre Atlantique	87 000	17	3 400 €
Arc Sud Bretagne	27 000	5	1 000 €
Questembert Communauté	23 000	4	800 €
Blavet Bellevue Océan Communauté	18 000	3	600 €
Communauté de Communes de Belle-ile-en-Mer	5 000	1	200 €
<b>TOTAL</b>	<b>536 000</b>	<b>100</b>	<b>20 000 €</b>

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'adhésion au groupement de commandes porté par Golfe du Morbihan – Vannes agglomération, qui sera coordonnateur du groupement, pour le lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la mise en œuvre d'aires de services sur les itinéraires vélo et randonnée d'intérêt régional de la Destination BSGM.,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention constitutive du groupement jointe en annexe, ainsi que tout document ou avenant s'y référant,
- **DESIGNE** Golfe du Morbihan – Vannes agglomération comme collectivité coordinatrice,
- **AUTORISE** le Président à exécuter ce marché passé en groupement de commandes, pour ce qui concerne la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Pour Extrait Certifié Conforme,

Auzillac, le 13/03/2025

Président,

